

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [zahra-boucellam-csspi-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8d363e32bf13285b48b290e2>

Date d'obtention : 2025-12-17 17:58:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la méthode d'interventions Sexto que est un outil concret et efficace pour protéger nos jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Grace a cette formation j'ai confiance a ma façon d'intervenir dans ces situation avec toute sécurité.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Pendant mon intervenir auprès des jeunes c'est très important de faire attention aux genres de questions a poser et la manière dont je vais la poser.

Dns d'autres mots ,je dois apporter attention a ma façons de poser les questions ,sans aucun jugement .Démontré au jeune la bienveillance ,va l'aider

a ouvrir cela nous guide a des informations qui peut être importantes pour intervenir efficacement.